

attendons que le Chemin de fer du Pacifique soit construit, pour établir une ligne de correspondance entre le terminus oriental de cette grande ligne et le terminus occidental de notre Grand Tronc du Nord, nous serons supplantés, nous pouvons le tenir pour certain, par des compagnies qui établiront des lignes de correspondance dans la Province d'Ontario et nos efforts tardifs ne produiront alors aucun résultat; d'autres voies de communication pour le commerce et le transport s'ouvrant, le commerce sera attiré ailleurs, prendra une autre direction, et nous resterons dans l'ombre, au point de vue des avantages qui résulteront de la construction du Chemin de fer du Pacifique. Si nous ne construisons maintenant les lignes qui doivent être la continuation du Chemin du Pacifique, nous ne les construirons jamais; du moins nous perdrons l'avantage d'avoir la principale ligne de correspondance avec les régions de l'ouest et du nord, et cela pour toujours.

Il est une autre considération relative à ces voies ferrées sur la rive nord. La législature a déjà fait des distinctions en faveur de ces chemins, tant au sujet de la quantité que la qualité des subventions en terres qu'elle leur a accordées. (Écoutez! écoutez!) Ces distinctions ont été faites en partie à raison d'engagements contractés antérieurement par la législature, mais principalement à cause de l'importance des chemins qu'il s'agit de construire; ces distinctions ont aussi été faites pour rendre justice à des populations privées jusqu'aujourd'hui des avantages résultant des chemins de fer et dans le but d'offrir une autre voie d'écoulement à l'immense trafic qui, dans quelques années, aura besoin de la voie du St. Laurent pour se répandre dans toutes les parties du monde. (Écoutez! écoutez!)

Il faut se rappeler, cependant, que relativement à ce projet, le gouvernement se propose de ne s'occuper pour le moment que de la partie de la ligne comprise entre Québec et Aylmer. Mais nous avons pourvu à la construction de l'autre partie de la ligne entre Aylmer et la Rivière Creuse, au cas où la compagnie se déciderait à prendre pour cette section une subvention en argent au lieu de sa subvention en terrains. Quand la partie du chemin s'étendant de Québec à Aylmer sera en exploitation et quand il y aura lieu de croire à la construction du Chemin de fer du Pacifique, la compagnie pourra obtenir les mêmes avantages pour prolonger sa ligne et en construire la section occidentale, car le gouvernement a prévu ce cas. (Écoutez! écoutez!) Cette partie du Grand-Tronc du nord n'est ni abandonnée ni laissée sans ressource; mais pour éviter d'émettre trop de débentures à la fois, nous avons fait en sorte qu'il y ait quelque délai, jusqu'à ce que la confection des autres parties de la ligne ait fait des progrès, sauf à émettre